



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 24 mai 2013

La journée des partenaires du vendredi 24 mai 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **La responsabilité pour les erreurs constatées dans la rédaction des manifestes**

Monsieur Flavien LELEUX, Directeur Général de la Société DELMAS Congo a fait observer que les informations contenues dans les manifestes sont celles fournies par l'exportateur au port de chargement.

Madame la Directrice a rappelé qu'il importe que les informations contenues dans les manifestes soient justes. La question du partage des responsabilités devra être réglée de façon contradictoire avec les consignataires et les importateurs.

- **L'évolution des procédures en matière de manifestes**

Monsieur Flavien LELEUX a informé les participants de l'évolution des procédures en matière de manifestes, notamment l'abandon de la liste de colisage en faveur d'une rédaction plus détaillée des manifestes.

- **Le fonctionnement du Guichet Unique de Dédouanement (GUD)**

Monsieur Aimé PAMBOU représentant la Société SDV a déploré les tracasseries subies par les usagers au niveau du GUD du fait de la double localisation des Inspecteurs de visite (au GUD et au Bureau Principal Port).

Madame la Directrice a fait observer que les difficultés actuelles, inhérentes à tout démarrage, sont connues de la hiérarchie et de la tutelle.

Tout en sollicitant l'indulgence des partenaires, elle les a informés que dans un premier temps, deux véhicules seront mis à la disposition du GUD, pour l'acheminement des déclarations.

- **L'évaluation des marchandises au Bureau Principal Port**

Monsieur Guy Bernard PACKA, représentant la Société TEX, a déploré l'utilisation par le Bureau Principal Port d'une mercuriale non officielle pour l'évaluation des marchandises.

Il a suggéré la constitution d'une base de données à partir de factures reçues par le Service des douanes.

Le Colonel Marie Jeanne ASSAMBI a fait remarquer que la mercuriale utilisée par le Bureau Principal Port a été rédigée par la Cellule Valeur mise en place en exécution du programme de réformes de l'administration des douanes. Il reste sa transmission à la hiérarchie afin qu'elle soit validée.

Messieurs Joseph MBOUNGOU de GETMA et Roger DENEKU de FOBERD ont rappelé que la valeur à prendre en considération en première ligne est celle indiquée par COTECNA.

Madame la Directrice a fait observer que lorsqu'il dispose d'éléments probants, le Service des douanes est en droit de contester même en première ligne la valeur indiquée par COTECNA.

Elle a rappelé par ailleurs qu'en cas de litige, les importateurs peuvent solliciter la réunion du Comité de conciliation.

- **La vente aux enchères publiques**

Monsieur OBAMBI, Président Directeur Général de la Société Les Pirogues d'Alima, a déploré les conditions de déroulement de la dernière vente aux enchères publiques.

Monsieur Camille PEA MENGA BONGOU, Administrateur de la base de données SYDONIA, a relevé qu'il existe la possibilité de créer un champ bloquant pour les marchandises destinées à la vente aux enchères.

Madame la Directrice a souligné que l'informatisation du Dépôt central Douane apportera une amélioration certaine dans le déroulement des ventes aux enchères. Elle a invité les partenaires à formuler par écrit leurs observations en la matière.

Commencée à 9H10, la réunion a pris fin à 10H15.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

A circular official stamp from the Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects, Pointe-Noire. The stamp contains the text "DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES DOUANES" at the top, "Le Directeur Départemental" in the center, and "POINTE - NOIRE" at the bottom, flanked by two small stars. A blue ink signature is written over the stamp.

Madame LOEMBA Florence.